



Avenant contrat de travail - statut cadre

Par **cruzy**, le **20/04/2017** à **22:25**

bonjour à tous

Mon employeur veut faire évoluer mon contrat de travail pour un statut cadre (avenant) actuellement technicien à 35heures avec heures supplémentaires payées.

Ma convention :

Convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires

voici la partie qui me choque dans l'avenant :

Monsieur ... percevra une rémunération mensuelle brute de ... pour 151,67 H

Monsieur ... pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires sur simple demande de la direction.

mon brut sera supérieur à avant, mais plus d'heures sup rémunérées ???

je remercie d'avance celui qui m'apportera de l'aide

cdlt

Par **P.M.**, le **21/04/2017** à **09:00**

Bonjour,

Ce n'est pas ce que dit la clause mais que les heures supplémentaires sont effectuées sur demande de la direction mais qui dit heures supplémentaires, cela implique leur paiement...

Pour éviter tout quiproquo, il serait préférable d'exiger un écrit pour les accomplir...